

Montpellier, le 22 juillet 2007



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES  
Sous-Direction de l'Habitat et du Logement  
Services Santé et Environnement

**AVIS DE PASSAGE**

Dans le cadre des **inspections annuelles des établissements hôteliers**, j'ai l'honneur de vous informer que nous allons effectuer un **contrôle sanitaire** dans votre établissement situé au :

17 boulevard Victor Hugo – 34000 Montpellier

**L'objet de cette visite** est de déterminer s'il existe un risque pour la santé des employés et des clients de l'hôtel.

Pour ce faire, la DDASS<sup>1</sup> a mandaté **un expert**<sup>2</sup> dans le but de :

- contrôler la signalétique incendie de vos locaux
- vérifier l'hygiène des cuisines
- évaluer l'état de la literie
- analyser l'eau de la piscine

**Le contrôle aura lieu le 8 septembre 2007 de 9 h à 11 h 30.**

**En cas d'impossibilité**, nous vous demandons de nous en informer dans **les meilleurs délais** au **04 67 14 65 27**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

85 avenue d'Assas – 34967 Montpellier cedex 02 – Tél. : 04 67 14 19 00

1. DDASS : Direction Départementale des Affaires Sociales et Sanitaires.

2. Expert : spécialiste, professionnel.